

FINANCES

Décision modificative n°3 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

1 DOCUMENT - Publié le 24 novembre 2022

CIAS
Communauté Intercommunale d'Agglomération de Soins à Domicile

DÉLIBÉRATION
N° 003 Année 2022
Date de vote : 28 NOV. 2022
Président : 28 NOV. 2022
Vice-président : 28 NOV. 2022

FINANCES
Délibération modificative n°3 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de CIAS Grand Lac

Motivés la vaine présomption induisant que suite à l'effectif des résultats de fonctionnement 2021 du service de soins infirmiers à domicile, il conviendrait de prendre la décision modificative suivante.

Section de fonctionnement :

REVENUS	
001 - Résultat de fonctionnement reporté	+57 000,00 €
TOTAL COMPTES 001	+57 000,00 €
0413 - Remboursement sur récépissé soins département non médical	+50 000,00 €
TOTAL COMPTES 041	+50 000,00 €
TOTAL REVENUS	+107 000,00 €
DEPENSES	
0411 - Rémunération principale	+90 000,00 €
TOTAL COMPTES 041	+90 000,00 €
0415 - Déplacements aux prestations d'application	+57 000,00 €
TOTAL COMPTES 041	+57 000,00 €
TOTAL DEPENSES	+147 000,00 €

Section d'investissement :

REVENUS	
2082 - Recettes affectées à l'investissement	+122 963,57 €
TOTAL COMPTES 20	+122 963,57 €
TOTAL REVENUS	+122 963,57 €
DEPENSES	
2182 - Intérêt de transport	+122 963,57 €

Le budget annexe est annexé au budget principal et ne peut être voté qu'après la délibération relative au budget principal. Le budget annexe est annexé au budget principal et ne peut être voté qu'après la délibération relative au budget principal. Il est soumis à la même procédure de vote que le budget principal. Le budget annexe est annexé au budget principal et ne peut être voté qu'après la délibération relative au budget principal.



SKM_C450I22112817270

TÉLÉCHARGER | (PDF, 108,2 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.